

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 16 octobre 2023
DÉLIBÉRATION n°2023-92

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 16 octobre 2023 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 7 octobre 2023.

Point de l'ordre du jour :

6.3. Recours au vote électronique pour des élections

.....

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 719-1,

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet,

Vu le décret du n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection des membres des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur, notamment l'article 7,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la décision-cadre n°2022-207 du président de l'université en date du 28 avril 2022 fixant les modalités de recours au vote électronique pour les élections au sein des conseils de l'université de Tours,

Vu les demandes du recours au vote électronique exprimées par les conseils de composante concernés,

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 6 octobre 2023,

Exposé de la décision :

Afin de procéder au renouvellement intégral ou partiel de représentants dans plusieurs conseils de l'université, il est proposé au conseil d'administration d'approuver le recours au vote électronique pour des élections qui se tiendront les 22 et 23 novembre 2023.

Proposition de décision soumise au conseil :

Approbation du recours au vote électronique pour les scrutins suivants :

Instance	Type d'élection	Collèges concernés	Secteur de formation	Nombre total de sièges à pourvoir
Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)	Renouvellement partiel	Usagers	1	1
			2	1
			3	3
Commission de la recherche (CR)	Renouvellement partiel	Étudiants de doctorat	2	1
			3	1
			4	1
Conseil UFR Lettres et Langues	Renouvellement intégral	Usagers	NA	4
Conseil UFR Arts et Sciences Humaines	Renouvellement intégral	Usagers	NA	11
	Renouvellement partiel	PU	NA	3
	Renouvellement partiel	MCF	NA	1
Conseil École Polytechnique Universitaire	Renouvellement intégral	Usagers	NA	4
Conseil UFR Médecine	Renouvellement intégral	Usagers	NA	12
	Renouvellement partiel	Personnels concourant à la formation pratique des étudiants de second et troisième cycle des études médicales	NA	3

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 32
Membres présents : 19	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 13	Votes exprimés : 32
Total des membres présents et représentés : 32	Majorité requise : 17
	Pour : 32
	Contre : 0

Pièce jointe :

- néant.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI